

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

15 juillet 2017 – N° 140 Pour nous contacter : Pucelle Isabelle - 68, rue Pierre et Marie Curie – 49400 SAUMUR
• 06 21 06 38 43

- Isabelle Pucelle isabelle.pucelle@orange
- www.lalibrepensee.com

SOMMAIRE :

- P 1 - 5 = - Lénine, le parti, l'État et la religion.
- P 5 = - Décret de séparation de l'Église et de l'État en Russie.
- P 6 = - Calendrier.

ÉDITO :

Bonnes vacances ! Reposez-vous bien et profitez du soleil !

J.P.J.P.J.P.J.P.J.P.J.P.J.P.J.P.

1917 – 2017

En cette année du centenaire de la révolution russe qui vit la séparation de l'Église orthodoxe et de l'État, il n'est peut-être pas inutile de rappeler les positions de Lénine et du parti bolchevick en ce qui concerne la religion et ses relations tant avec le parti qu'avec l'État. La question est d'autant plus intéressante qu'en Russie, Poutine a renoué avec la tradition du tsarisme et offert à l'Église orthodoxe une place que lui avait ôtée la révolution prolétarienne victorieuse, tandis qu'en France, la loi de 1905 est constamment bafouée et menacée d'abrogation.

LÉNINE, LE PARTI, L'ÉTAT ET LA RELIGION

Tout au long de son existence, Lénine a consacré plusieurs textes à la question de la religion et de ses rapports avec le parti et l'État.

Les principaux sont : En 1905 : "Socialisme et Religion"¹, en mai 1909 : "De l'attitude du parti ouvrier à l'égard de la religion"², en juin 1909 "L'attitude des classes et des partis à l'égard de la religion et de l'Église"³ ainsi que, en 1922 "La portée du matérialisme militant"⁴.

Il faut ajouter à ces textes fondamentaux un certain nombre d'évocations de la question religieuse dans des articles traitant de sujets différents ainsi que dans sa correspondance. De tous ces textes il ressort que Lénine est un matérialiste « *absolument athée et positivement hostile à toute forme de religion* » ainsi qu'il le déclare lui même à propos du marxisme.

Dans son attitude à l'égard de la question religieuse, il fait le départ entre l'État et le parti, par ailleurs il distingue nettement deux périodes car, à ses yeux, le même problème ne saurait être traité de la

¹ Source : « Novaïa Jizn » n° 28 - Œuvres t. X (novembre 1905 – juin 1906) Socialisme et religion - 3 décembre 1905.

² Source : Prolétari n 45 - Œuvres - T. XV – 13 mai 1909.

³ Source : "Social-Démocrate" n°6 - Œuvres - T. XV (mars - 1908 - août 1909) - 4 juin 1909.

⁴ Source : Lenin's collected Works, Volume 33. – 12 mars 1922.

même manière avant et après la révolution d'octobre 1917 et enfin il ne confond jamais la religion et le croyant contrairement à un certain nombre de dirigeants bolcheviques contre lesquels il sera obligé de ferrailer à ce propos.

Pourquoi ?

Au cours du siècle précédent, Engels, analysant, d'un point de vue matérialiste, la place de la religion dans l'Histoire, explique qu'elle est le produit des rapports sociaux de production :

*« Dans la société bourgeoise actuelle, les hommes sont dominés par les rapports économiques créés par eux-mêmes, par les moyens de production produits par eux-mêmes, comme par une puissance étrangère. La base effective de l'action réflexe religieuse subsiste donc et avec elle, le reflet religieux lui-même. Et même si l'économie bourgeoise permet de glisser un regard dans l'enchaînement causal de cette domination étrangère, cela ne change rien à l'affaire. L'économie bourgeoise ne peut ni empêcher les crises en général, ni protéger le capitaliste individuel des pertes, des dettes sans provision et de la faillite, ou l'ouvrier individuel du chômage et de la misère. Le proverbe est toujours vrai : l'homme propose et Dieu dispose (**Dieu, c'est-à-dire la domination étrangère du mode de production capitaliste**).⁵*

Lénine, reprenant l'analyse d'Engels en tire les leçons suivantes :

« La religion est un des aspects de l'oppression spirituelle qui accable toujours et partout les masses populaires, écrasées par un travail perpétuel au profit d'autrui, par la misère et l'isolement.

Nous exigeons que la religion soit une affaire privée vis-à-vis de l'État, mais nous ne pouvons en aucune façon considérer la religion comme une affaire privée en ce qui concerne notre propre Parti. L'État ne doit pas se mêler de religion, les sociétés religieuses ne doivent pas être liées au pouvoir d'État. Chacun doit être parfaitement libre de professer n'importe quelle religion ou de n'en reconnaître aucune, c'est-à-dire d'être athée, comme le sont généralement les socialistes. »⁶

La règle qui doit s'appliquer à l'État, en matière de religion est donc celle de notre loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. C'est la stricte liberté de penser qui, seule, vaut. Et Lénine développe : *« Aucune différence de droits civiques motivée par des croyances religieuses ne doit être tolérée. Toute mention de la confession des citoyens dans les papiers officiels doit être incontestablement supprimée. L'État ne doit accorder aucune subvention ni à l'Église ni aux associations confessionnelles ou religieuses, qui doivent devenir des associations de citoyens coreligionnaires, entièrement libres et indépendantes à l'égard du pouvoir. Seule la réalisation totale de ces revendications peut mettre fin à ce passé honteux et maudit où l'Église était asservie à l'État, les citoyens russes étant à leur tour asservis à l'Église d'État, où existaient et étaient appliquées des lois inquisitoriales moyenâgeuses (maintenues jusqu'à ce jour dans nos dispositions (égaies), qui persécutaient la croyance ou l'incroyance, violaient la conscience et faisaient dépendre les promotions et les rémunérations officielles de la distribution de tel ou tel élixir clérical. La séparation complète de l'Église et de l'État, telle est la revendication du prolétariat socialiste à l'égard de l'État et de l'Église modernes. »*

On ne saurait être plus clair. Cela dit, la position du parti est tout autre, tout simplement parce que, pour le parti, la lutte contre la religion ne saurait être l'apanage de la bourgeoisie, fût-elle révolutionnaire comme au XVIII^{ème} siècle en France. Le parti, parce qu'il en a la possibilité, a l'obligation *« d'expliquer le rôle social joué par l'Église et le clergé comme soutiens du gouvernement ultra-réactionnaire et de la bourgeoisie dans sa lutte contre la classe ouvrière. »⁷* Il lui appartient de combattre les préjugés et d'expliquer l'origine et le rôle des religions afin d'éclairer la conscience des travailleurs et de les aider, en faisant appel à la science, à se libérer de la croyance en un au-delà. Et Lénine de rappeler la position d'Engels qui, s'appuyant sur le matérialisme dialectique, condamne fermement les positions, tant des Blanquistes exilés à Londres que de Bismark instaurant le Kulturkampf, tous gens qui mettent *« la question religieuse au premier plan, place qui ne lui appartient pas. »* À l'opposé, il condamne, tout comme Engels encore, l'attitude des socialistes allemands qui considèrent qu'il n'y a pas à se préoccuper de la religion puisque c'est une *“affaire privée”*. Lénine s'insurge donc à son tour contre ces conceptions erronées ou étrangères au marxisme en ce qui concerne le parti social démocrate allemand. Cette position, c'est, dit-il, ne rien comprendre au matérialisme dialectique.

Au lendemain de la révolution prolétarienne d'octobre, Lénine, pour sa part, déplore que le nouvel État soit incapable de démasquer la religion, de révéler sa véritable nature et d'accomplir sa tâche

⁵ Engels – Anti-Dühring - Troisième partie : Socialisme - Chapitre V : ÉTAT, FAMILLE, ÉDUCATION

⁶ Lénine - (Euvres – 1905 - Socialisme et religion

⁷ Lénine – De l'attitude du parti ouvrier à l'égard de la religion – 13 mai 1909.

d'éducation des masses. « *Nous avons des **départements d'Etat** ou, pour le moins, des institutions chargées de ce travail. Mais celui-ci y est effectué avec une extrême mollesse, avec une insuffisance extrême, se ressentant visiblement de l'emprise des conditions générales de notre bureaucratie authentiquement russe (soviétique pourtant). C'est pourquoi il est de la plus haute importance que, pour compléter le travail **des institutions d'Etat** compétentes, pour le corriger et l'animer, la revue qui se destine à devenir l'organe du matérialisme militant, mène une propagande et une lutte athées inlassables.* »⁸

Reprenant à son compte les conseils d'Engels, il invite les éditeurs de la revue "Sous la bannière du marxisme" qui doit être « *l'organe de l'athéisme militant* » à diffuser « *Les écrits ardents, vifs, ingénieux, spirituels des vieux athées du XVIII^e siècle qui attaquaient ouvertement la prêtraille régnante.* »

Et il insiste sur la nécessité de réserver une bonne place « *à la propagande athée, à des aperçus de presse portant sur ces questions et au redressement des graves défauts dans l'activité de **notre État** en cette matière.* »

Lénine fustige « *l'extrême mollesse, l'insuffisance extrême, l'inaction et l'inhabileté* » des institutions étatiques qui devraient organiser le combat et il en appelle à cette « *revue qui doit être un organe de combat, [et] en second lieu, l'organe de l'athéisme militant.* » afin de pallier les insuffisances du « *pouvoir d'État.* »

Ainsi, il est clair que ce qui valait avant 1917 n'est plus de mise en 1922. Bien qu'ils n'accomplissent pas leur tâche comme il le faudrait « *Des départements d'État, des institutions d'État...* » ont été mis en place afin d'organiser la lutte contre la religion et « *dénoncer et poursuivre inlassablement les actuels "valets diplômés de la prêtraille"* ».

Quid de la règle qui voulait que la religion soit une affaire privée qui ne concerne en rien l'État ?

Que s'est-il donc passé ?

D'aucuns ont crié (et crient encore !) à la palinodie de Lénine qui aurait déclaré une chose et fait le contraire, à l'image de tant de politiciens bourgeois (ou au service de la bourgeoisie), tous ces Janus, qu'on rencontre couramment dans les pays capitalistes, qui présentent un visage différent avant et après leur élection comme maire, député ou... président de la République.

Il n'en est rien. En fait, il s'agit, là, de la stricte application du matérialisme dialectique qui avait fait écrire à Engels : « *Lorsque la société, par la prise de possession et le maniement planifié de l'ensemble des moyens de production, se sera délivrée et aura délivré tous ses membres de la servitude où les tiennent présentement ces moyens de production produits par eux-mêmes, mais se dressant en face d'eux comme une puissance étrangère accablante; lorsque donc l'homme cessera de simplement proposer, mais aussi disposera, - c'est alors seulement que disparaîtra la dernière puissance étrangère qui se reflète encore dans la religion, et que par là disparaîtra le reflet religieux lui-même, pour la bonne raison qu'il n'y aura plus rien à refléter.* » « *Une fois les bases détruites, une fois brisées les formes sociales et l'organisation politique traditionnelles il va de soi que la religion qui faisait corps avec ces institutions s'effondrera aussi.* »⁹ Ce qui ne signifie nullement que la chose se fera d'elle-même, en douceur et sans intervention humaine.

Engels ne se fait aucune illusion, il n'ignore pas que cette nouvelle société résultera d'« *un ensemble de conditions d'existence matérielle qui ne peuvent être elles-mêmes le produit que d'un long et douloureux développement.* »¹⁰ C'est à cette conclusion du texte d'Engels que répondent les mesures prises par le nouvel État soviétique.

Or la révolution prolétarienne de 1917 représente, en effet, cette rupture majeure dans l'Histoire, et ce passage à une société où les hommes sont enfin libérés de la servitude où les tenaient les rapports de production capitaliste. C'est ce bouleversement qui fait qu'un même problème ne peut être envisagé sous le même angle avant et après.

Avant, dans une société où sévit l'exploitation de l'homme par l'homme, « *aucune liberté ne débarrassera [les ouvriers] de la misère, du chômage et de l'oppression tant que le pouvoir du capital ne sera pas aboli.* » et il est donc parfaitement inutile d'essayer d'interdire la religion car « *La foi en une vie meilleure dans l'au-delà naît tout aussi inévitablement de l'impuissance des classes exploitées dans leur*

⁸ Lénine - La portée du matérialisme militant « Pod Znaméniem marxisma » n° 3, mars 1922.

⁹ Engels - Anti-Dühring - Troisième partie : Socialisme - Chapitre V : ÉTAT, FAMILLE, ÉDUCATION.

¹⁰ Engels - Bruno Bauer et le christianisme primitif.

lutte contre les exploités que la croyance aux dieux, aux diables, aux miracles naît de l'impuissance du sauvage dans sa lutte contre la nature. »¹¹.

Après, le prolétariat au pouvoir, enfin débarrassé de l'exploitation capitaliste, peut se consacrer à la lutte contre la religion qui privée de ses racines cédera la place à « *une association où le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous.* »¹².

Mais nous savons qu'une classe sociale dominante, même minée par ses contradictions, ne cède pas, d'elle-même, sa place sur la scène de l'Histoire, et qu'il faut la faire tomber. Il en va de même pour la religion car les deux sont intimement liées « *l'esclavage économique [étant] la cause véritable de l'abêtissement religieux de l'humanité.* »¹³ C'est pourquoi, au lendemain de la victoire de la classe ouvrière sur la bourgeoisie, il est indispensable que l'État se donne les moyens de « *combattre les fumées de la religion* »¹⁴ et d'éradiquer « *les préjugés religieux* »¹⁵ qui ne sauraient disparaître d'eux-mêmes.

La religion a cessé d'être une « affaire privée ». C'est ainsi que se justifient les mesures prises contre la religion par l'État ouvrier né de la révolution d'octobre. Cependant, de l'aveu même de Lénine, ces dispositions se révèlent largement insuffisantes et il demande aux responsables de la revue de prendre en charge une partie de la besogne afin de « *compléter le travail des institutions d'Etat compétentes, pour le corriger et l'animer.* »

Si Lénine opère une distinction entre ce qui précède et ce qui suit la révolution, on peut constater qu'il n'assimile pas non plus le croyant et sa religion, le simple fidèle et l'Institution cléricale. Autant il manifeste d'hostilité à l'égard de celle-ci, autant il sait faire preuve de compréhension vis à vis de celui-là. Ainsi, il n'a pas de mots et d'expressions assez durs pour caractériser la religion : « *préjugés religieux pourris, brouillards religieux, opium, moisissure médiévale, duperie cléricale, Église renouvelée [dont la] « grande et sainte mission » consiste à perpétuer l'esclavage spirituel des masses populaires, etc.* » En même temps il manifeste à l'égard du croyant une grande bienveillance, pour peu que celui-ci partage le combat de la classe ouvrière contre l'exploitation de l'homme par l'homme, contre « *l'oppression économique* » dont « *l'oppression religieuse de l'humanité n'est que le produit et le reflet* » et se refuse à toute forme de prosélytisme religieux au sein du parti. « *L'unité de cette lutte réellement révolutionnaire de la classe opprimée combattant pour se créer un paradis sur la terre nous importe plus que l'unité d'opinion des prolétaires sur le paradis du ciel.* » écrit-il pour justifier le fait que l'on n'interdise pas « *aux chrétiens et aux croyants l'entrée [du] Parti.* »

C'est pour avoir contrevenu à ces règles que Maximov (Bognanov) et les « constructeurs de Dieu »¹⁶ sont exclus du parti en 1909. « *Si un écrivain commence à prêcher la "construction de Dieu" ou le socialisme constructeur de Dieu (dans le sens, par exemple, de nos Lounatcharski et consorts) la condamnation, par le parti est indispensable et obligatoire.* »¹⁷

Dans une lettre à Gorki d'avril 1908, Lénine avait déjà précisé : « *Je ne peux m'entretenir avec des gens qui se laissent aller à prêcher l'union du socialisme scientifique avec la religion.* » Il y ajoutait deux traits d'humour chargés de sens¹⁸ : « *Une "bonne" diplomatie de votre part, cher A.M. (si vous ne vous êtes pas mis, vous aussi, à croire en Dieu)...* » Et il terminait sa lettre par : « *Un grand salut à M. F-na ; elle n'est pas, j'imagine, pour le bon dieu, hein ?* »

Bien avant, déjà, en 1900, Lénine, très pragmatique, donne deux articles sur la question de l'agriculture à la revue Zhizn (Vie). Or cette revue dirigée par Posse et à laquelle collaborent Gorki et Vladimir Bonch-Bruevich¹⁹, lequel apporte son soutien financier et son réseau de diffusion, est très proche, de ce fait, des sectes religieuses (dont les Vieux-Croyants) critiques à l'égard du tsarisme et de la religion orthodoxe. Plékhanov, en marxiste un peu rigide, dénonçait cette revue en des termes dépourvus d'ambiguïté : Zhizn, « *presque à chaque page parle du Christ et de la religion. Je la qualifierai d'organe du socialisme Chrétien.* » Mais Lénine et Bonch-Bruevich la considèrent comme une revue de combat qui mérite qu'on lui confie des articles. De plus ils estiment, non sans raison, que nombre de membres des

¹¹ Lénine - Œuvres - 1905 - Socialisme et religion.

¹² Marx - Engels : Le manifeste du parti communiste.

¹³ Lénine - Œuvres - 1905 - Socialisme et religion.

¹⁴ Ibid

¹⁵ Ibid

¹⁶ Lénine - La fraction des partisans de l'otzovisme et de la construction de Dieu. Septembre 1909.

¹⁷ Lénine - De l'attitude du parti ouvrier à l'égard de la religion - 13 mai 1909

¹⁸ La position de Gorki n'était pas entièrement dépourvue d'ambiguïté. Il était, en effet, très proche de Lounatcharski et des constructeurs de Dieu.

¹⁹ Bonch-Bruevich, futur secrétaire de Lénine, avait des liens étroits avec des minorités religieuses dissidentes, persécutées à la fois par l'Église officielle Orthodoxe et le gouvernement Tsariste.

sectes religieuses peuvent représenter des alliés révolutionnaires intéressants. Ainsi du riche homme d'affaire S.T. Morozov, issu d'une famille de Vieux-Croyants, qui, au début du siècle, finance quelquefois le parti bolchevick par l'intermédiaire de son ami Gorky. À la même époque, de nombreux coreligionnaires rejoignent les rangs du parti constituant une cohorte de militants et dirigeants bolchevicks de premier plan : Chliapnikov, Kalinine, Rykov, Molotov, Vorochilov etc... Les Vieux-Croyants sont en effet séduits par un parti qui se bat pour la séparation des Églises et de l'État, eux qui ont tant souffert de l'oppression organisée conjointement par les « *féodaux en soutane* » et les sbires au service du tsar. Et cela sans compter que leur communauté a développé, sous la pression de ces persécutions, une forme d'économie communautaire et solidaire qui ne manque pas de points communs avec la collectivisation des moyens de production revendiquée par les marxistes.

De plus, Lénine, non seulement, dénonçait la guerre, mais promettait à ces minorités religieuses une exemption en ce qui concernait la future conscription militaire, ce qui fut réalisé par un décret de janvier 1919 : « *Pour les personnes refusant de participer au service militaire du fait de leurs convictions religieuses, le droit de remplacer ce service militaire par un service médical sera accordé sur la base de la décision d'une cour populaire.* »

Au lendemain de la victoire de la révolution d'Octobre (18 décembre 1917), une série de mesures législatives contre la religion sont prises :

- Le commissariat à l'éducation prend le contrôle de tout ce qui concerne l'enseignement lequel échappe ainsi aux organisations religieuses qui doivent remettre tous leurs biens et propriétés entre les mains du susdit commissariat.
- Décret sur la dissolution du mariage.
- Décret sur le mariage civil, seul reconnu par la République soviétique.
- ...

Peu après, le 12 janvier 1918, le gouvernement soviétique décrète la séparation des Églises et de l'État, conformément à ce qui avait été annoncé.

Quelques mois plus tard Lénine doit intervenir afin que le décret concernant les objecteurs de conscience, pour la plupart issus de minorités religieuses (dont les Vieux-Croyants) soit enfin respecté, car de nombreux dirigeants bolcheviques, au Commissariat à la Justice, en particulier, ne partageaient pas l'opinion de Lénine et de Trotsky à ce sujet.

Il avait agi de même après la révolution de 1905 à l'égard du pape Gapone qu'il rencontra en Suisse et tâcha de convaincre : « *Aussi ne peut-on pas exclure complètement l'idée que le pape Gapone ait pu être un socialiste-chrétien sincère et que le Dimanche sanglant l'ait précisément poussé dans la voie de l'action révolutionnaire. Nous sommes d'autant plus enclins à l'admettre que les lettres de Gapone, écrites après la boucherie du 9 janvier et disant : « nous n'avons plus de tsar », son appel à la lutte pour la liberté, etc., sont autant de faits témoignant en faveur de sa sincérité et de son honnêteté* »²⁰

Ainsi, l'attitude de Lénine quant à la question religieuse est loin d'être manichéenne. Il pense et agit en marxiste, c'est-à-dire en homme qui professe le matérialisme dialectique. Son but n'est pas d'interdire la religion comme Bismark, mais d'en finir avec la société capitaliste et l'exploitation de l'homme par l'homme. Il entend supprimer « *l'esclavage économique, cause véritable de l'abêtissement religieux de l'humanité* ». C'est la condition première et indispensable pour que s'évanouissent à tout jamais « *les fumées de la religion* ». Le premier pas dans cette voie est la revendication d'un État pour lequel la religion soit une affaire privée, « *un régime politique débarrassé de la moisissure médiévale* », caractérisé par « *la séparation complète de l'Église et de l'État* », ainsi qu'il le formule dès 1905. Par ailleurs il considère que le comportement du prolétariat socialiste ne saurait être le même selon qu'il envisage la question du point de vue de l'État ou de celui du parti. De même, il doit être différent selon qu'il s'agit de l'institution ou du croyant. Enfin le problème ne se pose pas de la même manière avant et après la révolution prolétarienne d'octobre 1917. C'est ce qu'enseigne le matérialisme dialectique à l'encontre du matérialisme vulgaire ou bourgeois.

G. Douspis

D . G . D . G . D . G . D . G . D . G

²⁰ Lénine, Œuvres, vol.8, p. 101.

LE DÉCRET SUR LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN UNION SOVIÉTIQUE

“Décret sur la liberté de conscience et les associations ecclésiastiques et religieuses”

(“1/ Pour tout citoyen soviétique, la religion est affaire privée”)

1. L'Église est séparée de l'État.

2. Il est interdit sur le territoire de la République d'adopter des lois ou décrets locaux qui porteraient atteinte à la liberté de conscience ou la limiteraient, ou établiraient quelque avantage ou privilège que ce soit sur la base de la confession professée par les citoyens.

3. Tout citoyen peut professer n'importe quelle religion ou n'en professer aucune. Toutes les limitations de droits liées au fait de professer quelque foi que ce soit ou de ne pas en professer sont abolies.

Toute mention d'appartenance religieuse doit être supprimée des passeports et de tous les documents officiels, quelle qu'en soit la nature.

4. L'activité des organes d'État ou autres organes officiels ne s'accompagne d'aucune manifestation ou cérémonie religieuse.

5. Le libre exercice des manifestations religieuses est assuré dans la mesure où elles ne troublent pas l'ordre public et ne portent pas atteinte aux droits des citoyens et de la République soviétique.

Dans ce cas, les autorités locales ont le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre public et la sécurité.

6. Personne ne peut se soustraire à l'accomplissement de ses obligations civiles en arguant de ses convictions religieuses. Il est licite, sur décision du tribunal populaire dans chaque cas particulier, de libérer un citoyen d'une obligation donnée à condition de la remplacer par une autre.

7. Le serment, civil ou militaire, de nature religieuse est supprimé. En cas de nécessité, il est remplacé par un engagement solennel.

8. Les actes d'état civil sont effectués exclusivement par les autorités civiles, dans les bureaux d'enregistrement des mariages, des naissances et des décès.

9. L'École est séparée de l'Église. L'enseignement des dogmes religieux n'est pas admis dans les établissements d'enseignement général, qu'ils soient assurés par l'État, par collectivité ou privés. Les citoyens peuvent enseigner ou étudier la religion de façon privée.

10. Toutes les associations ecclésiastiques et religieuses sont soumises aux règles communes régissant les associations et unions privées, et ne bénéficient d'aucun privilège ni d'aucune subvention que ce soit de l'État ou de ses institutions locales autonomes ou autogérées.

11. La collecte forcée de droits ou de taxes au compte d'associations ecclésiastiques et religieuses n'est pas autorisée, de même que des mesures de coercition ou de punition à l'égard de leurs membres.

12. Les associations ecclésiastiques ou religieuses n'ont pas le droit de propriété. Elles n'ont pas la personnalité juridique.

13. Tous les biens des associations ecclésiastiques et religieuses qui existent en Russie sont déclarés biens du peuple. Le mode d'enregistrement, de garde et d'utilisation des bâtiments ou objets destinés expressément au culte est défini par un décret des autorités étatiques centrales ou locales.

L'usage, à titre gratuit, des bâtiments ou objets destinés expressément au culte est, sur décret spécial des autorités étatiques centrales ou locales, concédé aux associations religieuses concernées.²¹

Le prés(ident) du Cons(eil) des com(missaires) du peuple,

V. Oulianov.

N. Podvoïsky. V. Algassov. V. Trutovski.

A. Chlikhter. P. Prochian. V. Menjinski.

A. Chliapnikov. G. Petrovski.

Le chef du service administratif gouvernemental, Vlad. Bontch-Brouievitch.

Le secrétaire du Conseil des commissaires du peuple, N. Gorbunov.

Petrograd, 20 janvier 1918

²¹ Amendement écrit par V. I. Lénine sur une feuille séparée, avec la mention : “fin du § 13”.

CALENDRIER

Réservez vos journées...

- **Mardi 22 août > vendredi 25 août: Congrès national de la Libre Pensée à Orsay.**
- **Samedi 16 septembre 2017 : Forum des associations. Le Groupe James Combier y aura son stand.**
- **Jeudi 21 > 24 septembre 2017 : 7^{ème} congrès international de l'AILP à Paris.**

Site LP Saumur : "lalibrepensee.com". A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.

- Comment adhérer à la Libre Pensée ?

Bulletin d'adhésion

- Nom :
- Prénom :
- Adresse : Rue :
Code postal :
Ville :

A renvoyer à : I. Pucelle - 68, rue Pierre et Marie Curie – 49730 SAUMUR